





CONVENTION DE STAGE

1 - L'ORGANISME DE FORMATION

Nom: LEET INITIATIVE

Adresse: Résidence Naourass, Avenue Sidi

Mohamed Ben Abdellah Code postal : 46000

Ville : Safi

Mail: youcodesafi@gmail.com Site: www.youcode.ma

Représenté par (signataire de la convention) :

M.ABDELAZIZ AIT HASSAIN

Qualité du représentant : Directeur YouCode Safi

Téléphone: 0668193968

E-Mail: abdelaziz.aithassain@ocpgroup.ma

2 - L'ORGANISME D'ACCUEIL

Nom: Tranoulga

Adresse: 213 RUE LAKHLISS QU INDUSTRIEL SAFI

Code postal: 46000

Ville: Safi

Représenté par (signataire de la convention) :

Monsieur Nawfal Lougdali

Qualité du représentant : Project Manager Service dans lequel le stage sera effectué :

Téléphone: 0661705875

Email: tranoulgasarlau@gmail.com

Lieu du stage si différent de l'adresse de l'organisme :

3 - LE STAGIAIRE

Nom : Mnifil

Pro

Prénom : Ismail

Sexe : M

Né(e) le : 26/09/1996

Adresse: 09 lotis sakya hamra QU cours, Safi

Téléphone: 0637273655

E-Mail: ismailmnifilpro@gmail.com







ENCADREMENT DU STAGIAIRE PAR L'ORGANISME DE FORMATION

Enseignant référent :

Nom: Sedraoui

Prénom: Fatima Ezzahra

Fonction (ou discipline): Formatrice référente

Téléphone: 0667793415

E-Mail: sedraoui.fatimaezzahra@gmail.com

ENCADREMENT DU STAGIAIRE PAR L'ORGANISME D'ACCUEIL

Tuteur de stage :

Nom: Lougdali Prénom: Nawfal

Fonction (ou discipline): Project Manager

Téléphone: 0661705875

E-Mail:

tranoulgasarlau@gmail.com

SUJET DU STAGE : Réalisation du site web de l'entreprise.

Dates: Du 01/09/2021

Au 31/10/2021

Représentant une durée totale de 2 mois.

Et correspondant à 43 Jours de présence effective dans l'organisme d'accueil. Répartition si présence discontinue

Détails de la mission et commentaires : tails de la mission et commentaires:
Réalisation d'un site-web qui Consiste à :
- Présenter L'entreprise & définire son
domaine d'activité.
- Gérer la base de données de l'entreprise.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention règle les rapports de l'organisme d'accueil avec l'organisme de formation et le stagiaire.

Article 2 - Objectif du stage

Le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant(e) acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'une certification et de favoriser son insertion professionnelle. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par l'organisme de formation et approuvées par l'organisme d'accueil. Le programme est établi par l'établissement d'enseignement et l'organisme d'accueil en fonction du programme général de la formation dispensée.

ACTIVITÉS CONFIÉES: (à compléter)
- Collecter les resources nécessaires (image, texte...)
- Elaborer une maquette fonctionnelle.







Concevoir une base de donnée adéquate aux exigences demandées. Une partie du site qui présente l'entreprise Moncevoir une partie du site qui gère La base de donnée en question.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR OU À DÉVELOPPER : Intégration Web

Article 3 - Modalités du stage

La durée hebdomadaire de présence du stagiaire dans l'organisme d'accueil sera de Heures sur la base d'un temps plein/partiel (à compléter)

Article 4 - Accueil et encadrement du stagiaire

Le stagiaire est suivi par le formateur-référent désigné dans la présente convention ainsi que par le service de l'établissement en charge des stages.

Le tuteur de stage désigné par l'organisme d'accueil dans la présente convention est chargé d'assurer le suivi du stagiaire et d'optimiser les conditions de réalisation du stage conformément aux stipulations pédagogiques définies. Pendant la durée du stage pour y suivre des cours demandés explicitement par le programme, ou pour participer à des réunions; les dates sont portées à la connaissance de l'organisme d'accueil par l'établissement.

L'organisme d'accueil peut autoriser le stagiaire à se déplacer. Toute difficulté survenue dans la réalisation et le déroulement du stage, qu'elle soit constatée par le stagiaire ou par le tuteur de stage, doit être portée à la connaissance du formateur - référent et de l'organisme de formation afin d'être résolue au plus vite.







MODALITÉS D'ENCADREMENT (visites, rendez-vous téléphonique, etc) :

Une visite en entreprise et des prises de contact mensuelle pendant la période de stage.

Article 5- Protection accident du travail du stagiaire

La couverture concerne les accidents survenus:

- Dans l'enceinte du lieu du stage et aux heures du stage ;
- Sur le trajet aller-retour habituel entre la résidence du stagiaire et le lieu du stage;

(5 suite)

Dans le cadre d'une mission confiée par l'organisme d'accueil du stagiaire et obligatoirement par ordre de mission;

<u>Dans tous les cas</u>: si l'étudiant est victime d'un accident de travail durant le stage, l'organisme d'accueil doit mpérativement signaler immédiatement cet accident à l'organisme d'accueil. Si l'étudiant remplit des missions imitées en-dehors de l'organisme d'accueil ou en-dehors du pays du stage, l'organisme d'accueil doit prendre toutes es dispositions nécessaires pour lui fournir les assurances appropriées.

Article 6 - Discipline

Le stagiaire est soumis à la discipline et aux clauses du règlement intérieur qui lui sont applicables et qui sont portées à sa connaissance avant le début du stage, notamment en ce qui concerne les horaires et les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'organisme d'accueil.

Toute sanction disciplinaire ne peut être décidée que par le centre de formation. Dans ce cas, l'organisme d'accueil informe le formateur-référent et l'établissement des manquements et fournit éventuellement les éléments constitutifs. En cas de manquement particulièrement grave à la discipline, l'organisme d'accueil se réserve le droit de mettre fin au stage tout en respectant les dispositions fixées à la présente convention

Article 7 - Congés - Interruption du stage

Pour toute autre interruption temporaire du stage (maladie, absence injustifiée...) l'organisme d'accueil avertit l'organisme d'accueil.

Toute interruption du stage, est signalée aux autres parties à la convention et à l'enseignant référent. Une modalité de validation est mise en place le cas échéant par l'établissement. En cas d'accord des parties à la convention, un report de la fin du stage est possible afin de permettre la réalisation de la durée totale du stage prévue initialement. Ce report fera l'objet d'un avenant à la convention de stage.

(Article 7 suite)

Un avenant à la convention pourra être établi en cas de prolongation du stage sur demande conjointe de l'organisme d'accueil et du stagiaire, dans le respect de la durée maximale du stage, En cas de volonté d'une des trois parties (organisme d'accueil, stagiaire, organisme de formation) d'arrêter le stage, celle-ci doit immédiatement en informer les deux autres parties par écrit. Les raisons invoquées seront examinées en étroite concertation. La décision définitive d'arrêt du stage ne sera prise qu'à l'issue de cette phase de concertation.

Article 8 - Devoir de réserve et confidentialité

Le devoir de réserve est de rigueur absolue et apprécié par l'organisme d'accueil compte-tenu de ses spécificités. Le stagiaire prend donc l'engagement de n'utiliser en aucun cas les informations recueillies ou obtenues par eux pour en faire publication, communication à des tiers sans accord préalable de l'organisme d'accueil, y compris le rapport de stage. Cet engagement vaut non seulement pour la durée du stage mais également après son expiration. Le stagiaire s'engage à ne conserver, emporter, ou prendre copie d'aucun document ou logiciel, de quelque nature que ce soit, appartenant à l'organisme d'accueil, sauf accord de ce dernier.

Dans le cadre de la confidentialité des informations contenues dans le rapport de stage, l'organisme d'accueil peut demander une restriction de la diffusion du rapport, voire le retrait de certains éléments confidentiels. Les personnes







amenées à en connaître sont contraintes par le secret professionnel à n'utiliser ni ne divulguer les informations du rapport.	
Article 09 – Fin de stage–Rapport – Evaluation	
1) Attestation de stage: à l'issue du stage, l'organisme d'accueil délivre une attestation dont le modèle figure en annexe 1, mentionnant au minimum la durée effective du stage et, le cas échéant, le montant de la gratification perçue (si applicable) et les activités confiées au stagiaire.	
2) Qualité du stage: à l'issue du stage, les parties à la présente convention sont invitées à formuler une	
(14.) [19. 14. 14. 15. 14. 14. 14. 14. 14. 14. 14. 14. 14. 14	







appréciation sur la qualité du stage. Le stagiaire transmet au service compétent de l'organisme de formation un document dans lequel il évalue la qualité de l'accueil dont il a bénéficié au sein de l'organisme d'accueil. Ce document n'est pas pris en compte dans son évaluation ou dans l'obtention de la certification.

- 3) <u>Évaluation de l'activité du stagiaire</u>: à l'issue du stage, l'organisme d'accueil renseigne une fiche d'évaluation de l'activité du stagiaire qu'il retourne au formateur-référent, figurant dans l'annexe 2.
- 4) <u>Modalités d'évaluation pédagogiques</u> : le stagiaire devra à la fin de son stage préparer son rapport de stage qu'il transmettra à son organisme d'accueil et à son formateur-référent.
- 5) Le tuteur de l'organisme d'accueil ou tout membre de l'organisme d'accueil appelé à se rendre dans l'organisme de formation dans le cadre de la préparation, du déroulement et de la validation du stage ne peut prétendre à une quelconque prise en charge ou indemnisation de la part de l'organisme d'accueil.

FAIT À ; LE 09/09/2021

POUR L'ORGANISME DE FORMATION

Représentant de l'organisme

Nom:

Signature:

POUR L'ORGANISME D'ACCUEIL

Représentant de l'organisme

Nom: NAW FAL LOUGDALI Signature:

POUR STAGIAIRE

Nom: |Swc

L'enseignant référent du stagiaire

d'accueil

Nom :

Signature :

Le tuteur de stage de l'organisme

Elachag

PUE LAKHMISS

Patente: 46701811 Tél: 06.61.70.58.

Nom:

Signature